

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2024

Délibération CA_20240610_008

Mise à jour du tableau des effectifs

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2024 ;

Vu le budget de l'établissement ;

Considérant l'ensemble des décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la mise à disposition d'un lieutenant-colonel du SDIS auprès du ministère de l'intérieur et des Outre-mer depuis le 1^{er} mai 2024 ;

Considérant les besoins de l'établissement ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Un poste de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels est créé à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 2. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.

Article 3. Le tableau des effectifs du SDIS, ci-annexé, est adopté.

FLEURET Marc